



## Flocage plancher sous sol parties commune et privative

Par **A2U**, le **24/02/2019** à **12:23**

Bonjour

Dans le cadre de la transition énergétique ( loi POPE ) le syndic à décidé de faire effectuer rapidement des

travaux de flocage sur plancher haut des 3 batiments: des sous sol ( partie commune) et des caves (privative)

Il n'y a eu aucune consultation du Conseil Syndical ni information des copropriétaires.

Quelle est la règle ?

Y a t'il obligation pour les propriétaires des caves privatives de laisser exécuter ces travaux ?

Je vous remercie

Bien cordialement

Par **youris**, le **24/02/2019** à **13:29**

bonjour,

un syndic n'a pas le pouvoir de décider seul de travaux relatifs à une copropriété, seule l'assemblée générale a ce pouvoir sauf urgences.

salutations